



APPROCHE ET TRANSFORMATION CONSTRUCTIVES DES CONFLITS®

Cursus 2 professionnalisant 2023 « Devenir intervenant.e en ATCC® »

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE DE LA FORMATION

Responsable d'entité, Formateur-formatrice,

Accompagnateur-accompagnatrice d'équipe, Consultant.e

Public visé : professionnel-le ayant suivi avec succès le Cursus 1 ATCC®

Objectif général :

Être capable de mettre en œuvre les outils et les méthodes de l'ATCC® et d'adopter une posture professionnelle face aux situations conflictuelles en tant que formateur-formatrice, accompagnateur-accompagnatrice d'équipe/consultant.e, ou responsable d'entité afin de faire progresser sa pratique professionnelle.

Pré-requis :

- être Certifié.e en ATCC® Cursus 1 Pratique
- rédiger un contrat d'objectif identifiant l'objectif professionnel poursuivi. Rédigé d'après un modèle, ce document donnera lieu à un entretien préalable avec la responsable du Cursus 2. Il servira de base lors des entretiens avec un.e formateur-trice référent.e et au moment du bilan de formation.
- avoir au moins l'équivalent d'une année d'expérience d'animation de groupe ou d'équipe.

Recommandation :

Être intervenant.e en ATCC implique de travailler au plus près des difficultés et de la souffrance des personnes. Cela nécessite un travail sur soi, en thérapie, afin de développer sa capacité de distanciation et d'analyse indispensables au respect de l'éthique relationnelle.

S'engager en thérapie permet d'analyser et de repenser sa posture professionnelle, en responsabilité et en humilité, en tant que garant.e, à partir de son propre vécu, notamment du conflit et du pouvoir.

¹ Responsable d'entité : administrateur-trice, directeur-trice, manager, chef-fe de service ou responsable de projet

Compétences acquises en fin de formation :

En fin de formation, les stagiaires seront en capacité de :

- Se connaître en tant que professionnel·le
- Instituer une dynamique constructive de groupe
- Se tenir comme intervenant·e devant et dans un groupe
- Accompagner une organisation
- Faire coopérer des acteurs de cultures et/ou métiers différents
- Transformer le chaos émotionnel au sein d'un groupe
- Intervenir en situation de crise
- Confronter avec l'art et la manière
- Préparer et conduire un accompagnement d'équipe, d'une organisation et/ou une formation en ATCC®
- Développer son activité professionnelle

La formation à vocation certifiante ouvre la possibilité d'obtenir la certification « Accompagner et former à la transformation des conflits avec la méthode de l'ATCC® » (en cours de dépôt au Répertoire Spécifique de France compétences)
cf. annexe 1 en fin de la présentation détaillée de formation

ATCC Institut est enregistré à la Préfecture d'Occitanie
comme organisme de formation sous le numéro 73-12-00386-12.

Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.

Référencé par le CARIFOREF Occitanie.

Certifié QUALIOPFI au titre des actions de formation
Possibilité de prise en charge par les OPCO, le FNE, Pôle emploi
sous réserve de leur acceptation préalable

Le cursus professionnalisant se compose de 4 modules décrits ci-dessous

Objectif de chaque module (4 jours/module sauf le module 4 qui en comporte 6 avec les épreuves de certification)	
Module 1	Développer son pouvoir d'agir et celui des clients
Module 2	Intervenir de façon constructive avec l'ATCC®
Module 3	Faire face aux dysfonctionnements organisationnels
Module 4	Exercer professionnellement avec l'ATCC® + session de certification

Module 1 : Développer son pouvoir d'agir et celui des clients, en tant qu'intervenant.e en ATCC® | 30 JANVIER AU 02 FEVRIER 2023

- **Se connaître comme professionnel.le** : mettre en cohérence ses pratiques et ses valeurs et affermir une dynamique personnelle permettant une pratique professionnelle de qualité en état d'attention et de façon fluide (*flow*).
 - Formaliser un projet professionnel, d'intervenant.e en ATCC, cohérent avec son parcours professionnel précédent
 - Créer une dynamique constructive avec un groupe
 - Se connaître et se projeter dans un contrat d'objectif pertinent au regard de ses capacités de développement professionnel
 - Renforcer sa posture professionnelle en prenant conscience de ses préjugés et valeurs, en empathie avec les clients
- **Instituer une dynamique constructive de groupe** : développer ses capacités à animer une intervention permettant de lever les freins à l'engagement et de (re)mobiliser une équipe (*ex : organiser un séminaire de cohésion d'équipe*)
 - Accompagner la structuration d'un groupe via la définition, la répartition et la mise en œuvre des responsabilités
 - Créer un cadre de sécurité dans le face à face avec le groupe
 - Créer un cadre de sécurité dans la rencontre avec le/la commanditaire
 - Sécuriser les personnes dans les relations au sein du groupe
 - Faire face aux résistances de l'individu, du groupe et/ou de l'institution
 - Contribuer à la dynamique constructive du groupe
 - Identifier les réseaux nécessaires à un.e professionnel.le et y inscrire son activité
 - Identifier les opportunités de contribuer au réseau ATCC
 - Organiser la clôture d'une intervention
 - Animer un rite de séparation

Module 2 : Intervenir de façon constructive avec l'ATCC® du 13 au 16 mars 2023

- **Se tenir comme intervenant.e devant et dans un groupe** : assurer le cadre et la relation et favoriser évolutions et/ou apprentissages.
 - Favoriser les apprentissages, identifier les apprentissages de type 2, les ancrer
 - Saisir les émergences et faire face aux perturbations
 - Renforcer son professionnalisme grâce à une coopération avec d'autres professionnel·les et à la capitalisation d'expériences et d'expérimentations (retour d'expérience, inter-vision)
 - Organiser la clôture d'une intervention afin de renforcer les dynamiques individuelles et de groupe
- **Accompagner une organisation et installer des méthodes constructives de travail** : développer ses capacités à accompagner le client/l'équipe à monter en compétences, dans la transformation profonde des relations – entre personnes de cultures professionnelles différentes – et de l'organisation, grâce à des méthodes collaboratives répondant directement à leurs besoins.
 - Présenter l'outil PISTES pour identifier la dynamique et les rôles dans un conflit
 - Recueillir une expression de besoins (objectif, cadre, alliance, demande et reformulation)
 - Mettre en œuvre les étapes obligatoires d'une intervention conforme à la réglementation
 - Réaliser et présenter une proposition d'intervention (Besoin, méthodes constructives de travail)
 - Mettre à jour nos représentations spontanées concernant les publics accompagnés

- Mettre en œuvre les conditions de la coopération par des méthodes constructives de travail

Module 3 : Faire face aux dysfonctionnements organisationnels du 09 au 12 mai 2023

- **Intervenir en situation de crise** : développer ses capacités à proposer des approches qui permettent de faire cesser concrètement les maltraitances.
 - Reconnaître et analyser une situation de crise
 - Activer des réflexes élémentaires pour enrayer l'approfondissement d'une crise et faire diminuer les RPS
 - Organiser la sortie de crise par la ré-instauraton de garants et de rites
- **Transformer des organisations**
 - Partager une vision claire de ce qu'est un système fonctionnel
 - Développer des dynamiques essentielles : confiance, confrontation, engagement, responsabilisation, résultat
 - Tenir sa position de garant grâce à l'intervention systémique
 - Faire avec le chaos et rester fonctionnel dans un environnement dysfonctionnel
- **Pratiquer l'écoute active** : développer ses capacités d'accueil et de menée d'entretien, permettre à la personne/client/collègue d'accéder à des informations pertinentes et accompagner des transformations constructives.
 - Définir et mettre en pratique les éléments clefs de l'écoute active
 - Conduire un entretien structuré à partir d'une intention clairement définie
 - Être en capacité d'intégrer des éléments de polarités actives simultanément pour se positionner en tant que garant
- **Confronter avec l'art et la manière** : développer ses capacités à modéliser des confrontations adaptées et bienveillantes.
 - Faire face aux accusations
 - Se positionner de façon claire et assertive face aux transgressions

Module 4 : Exercer professionnellement avec l'ATCC® | du 26 au 29 juin 2023 + épreuves de « Certification » les 30 juin + 01 juillet 2023

- **Conduire et clore une intervention** : développer ses capacités à rédiger une proposition d'intervention, un rapport, construire une unité de formation
 - Concevoir et conduire une séquence d'intervention
 - Clore une intervention avec le/la commanditaire (bilan, maintenir le lien)
- **Structurer son projet professionnel et vendre ses prestations** : structurer et réussir un projet professionnel viable en prenant en compte le contexte.
 - Décrire clairement son projet professionnel et son offre
 - Préciser sa cible en termes de clientèle
 - Clarifier son modèle économique
 - Réaliser sa brochure de présentation
- **Entretenir et développer un réseau** :
 - Coopérer au sein d'un réseau de professionnels-les

MÉTHODES DE FORMATION

- installation et entretien d'un cadre de sécurité pour faciliter l'expression sensible personnelle
- analyse critique des expériences de chaque participant.e et des processus dans le groupe en formation, méta-niveau
- méthodes de confrontation et de responsabilisation
- méthodes d'apprentissage et d'évaluation pratiques issues d'expériences réelles
- mises en situation précédées ou suivies d'apports conceptuels
- supports d'entraînement favorisant l'acquisition d'attitudes et de comportements réalistes
- méthodes de prévention et d'intervention en situation de crise
- durant chaque module, un temps dédié aux groupes d'inter-vision (travaux entre stagiaires à leur initiative) est mis en place, ainsi qu'un entretien individuel avec un.e référent.e personnalisé.e qui permet à chaque participant.e de faire le point sur ses acquis, ses questionnements, ses travaux personnels, lectures, expérimentations, etc
- à l'issue de chaque module, les participant.e.s rédigent l'analyse d'une situation professionnelle en lien avec la thématique abordée. Chaque écrit donne lieu à un temps de supervision avec un formateur ou une formatrice et 3 stagiaires maximum. Les objectifs de la supervision sont de vérifier la compréhension et l'appropriation des concepts et outils et de s'entraîner à proposer du feedback. Le formateur/la formatrice pourra demander un écrit complémentaire avant de valider le module de formation.
- documentation (livres, articles...) à disposition pendant les modules
- remise d'un dossier d'apports conceptuels de référence et de fiches pratiques à chaque module
- bibliographie, sitographie

INDICATEURS DE RESULTATS :

Lors du précédent Cursus Professionnalisant (2020. Actualisation dès la clôture du Cursus 2023),

- 100 % des stagiaires ont été satisfait.e.s dont 71 % de très satisfait.e.s
- 100 % des stagiaires ont été présent.es tout au long de la formation
- 86 % des présent.es sur l'intégralité de la formation ont validé le Cursus 2 ATCC Professionnalisant
- 100 % des présent.es ont commencé à développer une activité professionnelle avec les acquis de la formation.

CONDITIONS MATÉRIELLES

- lieu de la formation : Rodez (Aveyron), en résidentiel (chambre confortable individuelle ou partagée). Accès en train direct depuis Paris ou Toulouse.
- durée de la formation et épreuves de certification
 - 18 jours de présentiel (Modules et certification), soit 128h
 - 12h de distanciel (4 demi-journées de supervision)
 - 12h par module de travail personnel (lecture, expérimentation, production personnelle), soit 48h

Soit un total de 188 heures de formation

- horaires de formation lors des modules : (Module 3 du mardi au vendredi)
 - lundi : 14h à 18h30 / 20h à 21h
 - mardi et mercredi : 8h45 à 12h15 / 15h à 18h30 / 20h à 21h
 - jeudi : 8h45 à 12h15 et 14h à 16h
 - *Nota : à l'issue du Module 4, 2 jours d'épreuve de certification en présentiel sont comptés*

VALIDATION DE FORMATION

Cette formation professionnalisante en ATCC® sera validée aux conditions suivantes :

- participation active à chaque module et aux supervisions ;
- production d'écrits satisfaisants en vue des supervisions et de compléments en cas d'insuffisance d'analyse ;
- remise par écrit et confrontation orale validée par les formateurs d'expérience(s) de formation, d'accompagnement(s) au cours du cursus (préparation, déroulé réalisé, bilan des personnes concernées, bilan personnel) ;
- en fin de formation, animation pour le groupe, d'une séquence de formation ou d'accompagnement avec retour des autres stagiaires et de l'équipe de formation ;
- accord sur le bilan avec les formateurs, au regard du contrat d'objectif défini en début de formation.

En l'absence de l'une de ces conditions, il sera délivré une simple "Attestation de participation" à la formation.

Dans l'attente de la validation par France Compétences de la certification « Accompagner et former à la transformation des conflits avec la méthode de l'ATCC® », cette formation est uniquement « à vocation certifiante ». L'objectif est qu'à l'issue du Cursus 2, les participant-es puissent obtenir cette certification reconnue.

Cette validation professionnelle vous permet :

- d'intégrer le réseau de professionnel.le.s en A.T.C.C.®
- de bénéficier d'avantages internes au réseau (portage, accès réservé sur le site, supervisions, label qualité, etc.)
- d'intégrer un processus d'accréditation annuelle (supervision + garantie de qualité pour le clients)

INSCRIPTION

L'inscription se fait en ligne à cette adresse : <https://forms.gle/YrZmVqwa9tZkD4Q37>

Si vous avez décidé de vous inscrire et que des précisions vous manquent, ce formulaire pourra être complété au plus tard le 01 novembre 2022. L'important est que vous le remplissiez au plus tôt.

Le formulaire d'inscription complet comprend :

- votre contrat d'engagement
- les précisions de modalités de financement que vous envisagez : financement personnel ou via votre employeur, dans ce cas indiquer les coordonnées afin de recevoir un devis
- votre CV actualisé
- la rédaction de votre contrat d'objectif professionnel
- *le déclenchement du paiement de 100 € de frais d'inscription (formalités administratives + entretien préalable à l'inscription définitive), par virement bancaire de préférence (IBAN : FR76 4255 9100 0008 0035 5992 640 ; code BIC : CCOPFRPPXXX) ou par chèque bancaire à l'ordre d'ATCC Institut, adressé à ATCC Institut, 32 rue Matabiau, 31000 Toulouse.*

ÉQUIPE DE FORMATION

L'équipe se compose de 4 formatrices et formateurs tous en exercice professionnel.



Etienne BUFQUIN,
Sciences-Po Paris, DEA de sociologie, Ecole doctorale sur les processus coopératifs. Consultant chargé de la conduite du changement pour le secteur financier d'un cabinet international de conseil en organisation. Dirigeant d'une société de conseil en RH, organisation et management, spécialisé dans l'accompagnement des équipes dirigeantes et le coaching.



Selma KHELIF, responsable Coursus 2 en ATCC®
Thérapeute de familles, vit à Alger. Après 7 ans de coordination de projets de développement, elle intervient comme formatrice-accompagnatrice en communication interpersonnelle, en faveur du dialogue démocratique, de l'égalité des chances, d'une citoyenneté active et pacifique. Elle accompagne des professionnels à améliorer leurs pratiques, dans la prise en charge psychosociale des personnes et des familles en détresse.



Elizabeth CLERC,
Enseignante, animatrice, elle est désormais formatrice et consultante en ATCC et médiatrice dans les secteurs associatif, éducatif et médico-social. Spécialisée dans les groupes d'analyse de pratiques professionnelles et en accompagnement individuel. Reconnue pour sa capacité à accompagner des situations délicates et complexes, elle co-anime depuis 2014 les formations professionnelles longues en ATCC et en assure les supervisions.



Nicolas Trombert,
intervenant en Approche et transformation constructives des conflits (ATCC®), est formateur et accompagnateur d'équipes. Il possède une expérience de plus de 25 années en tant que salarié d'entreprises puis d'associations, avec 15 ans dans des fonctions d'encadrement d'équipe salariées et bénévoles, dont 10 ans sur le poste de directeur du développement des ressources au sein d'une grande ONG de défense des droits humains. Sa pratique fait l'objet de supervision de la part des responsables pédagogiques d'ATCC® Institut et garantit la conformité des modes d'intervention.

***Pour toute demande de renseignement sur le déroulé de formation,
prendre contact avec Selma, responsable du Coursus 2
selma.khelif@atcc-institut.fr***

TARIFS

Frais pédagogiques :

- 6.100 € net² en cas de prise en charge professionnelle (employeur, OPCO...) pour l'ensemble du Coursus professionnalisant de responsable d'entité, formateur·formatrice en ATCC®, accompagnateur·accompagnatrice d'équipe.
- 3.100 € net en cas de financement personnel (ou via Pôle Emploi).

Nous souhaitons que l'argent ne soit pas un obstacle à la participation. En cas de difficulté, nous faire une proposition de modalités de paiement ou de tarif qui vous paraît adapté, à contact@atcc-institut.fr. L'investissement dans cette formation peut être rapidement rentabilisé par l'exercice professionnel par la suite.

Frais d'hébergement et de restauration en sus :

- pension complète en chambre seul.e : 228€/session/personne
- pension complète en chambre à deux : 201€/session/personne

Ces tarifs sont susceptibles de modification du fait de l'hébergeur. ATCC Institut refacture exactement le prix fixé par la structure d'hébergement.

**Pour toute demande de devis,
prendre contact au 07 69 51 41 58 ou contact@atcc-institut.fr**

*** Vous envisagez de participer à cette formation, que vous allez financer par vous même, et vous motivez une autre personne à s'inscrire au Coursus 1 ?**

Nous vous consentirons **une remise de 310 €** sur votre inscription. Libre à vous de partager cette remise avec la personne que vous avez incitée à s'inscrire.

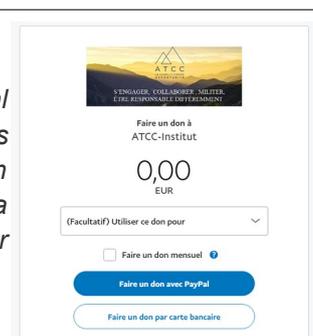
Nota : ceci est valable pour une seule personne qui prend contact avec ATCC Institut de votre part.

*** Vous souhaitez proposer à votre entourage des « bons cadeaux » pour vous aider financer cette formation ? Vous pouvez utiliser l'offre ci-dessous :**

A destination du donateur potentiel :

Offrez des « [bons cadeaux ATCC](#) » à la personne de votre choix !

Vous versez en une fois ou mensuellement une somme sur le compte paypal d'ATCC Institut. Cela contribuera à financer tout ou partie de sa formation. Vous fixez librement le montant et nous vous envoyons par pdf dans les 24h un joli bon cadeau personnalisé. Si la personne refuse son cadeau, à votre demande, la somme vous sera re-créditée (- 4% de frais bancaires). Vous pouvez régler par CB en cliquant sur l'image ci contre : [désirer](#)



Selon les témoignages des anciens stagiaires, ces formations « changent une vie ». Quel plus beau cadeau que d'offrir à une personne proche d'acquérir des compétences professionnelles répondant à des besoins sociaux avérés et en lien direct avec ses valeurs ?

² ATCC Institut est un organisme de formation, exonéré de TVA « — Art. 261.4.4 a du CGI »

***ATCC Institut demande actuellement l'enregistrement au Répertoire Spécifique.
une certification sera possible avec une épreuve finale
sur 2 jours en fonction du nombre d'inscrit-e-s***

ANNEXE 1 – CERTIFICATION

Pour un accès à la certification « Accompagner et former à la transformation des conflits avec la méthode de l'ATCC' », les quatre épreuves, telles que détaillées dans le référentiel de compétences et d'évaluation, sont :

- **Épreuve 1** - Mise en situation en présentiel : situation d'animation avec des perturbations. Les personnes formées sont d'autres candidat-e-s.
- **Épreuve 2** - Examen par le jury du "tableau de suivi des validations" rempli par les formateurs à partir des productions écrites des candidat-e-s lors des supervisions qui ont lieu en cours de formation. Les documents remis par le-la candidat-e pour les supervisions et pour les reprises de supervision sont accessibles au jury (document dans une zone partagée informatique).
- **Épreuve 3** - Mise en situation en présentiel : présentation de l'outil PISTES face au jury.
- **Épreuve 4** - Mise en situation en présentiel : présentation de l'analyse d'une situation de crise face à un client représenté par le jury.

Les épreuves en présentiel se tiendront en présence d'un jury qui délibérera ensuite pour l'attribution de la certification. Les critères d'évaluation sont ceux indiqués dans le référentiel de compétences et d'évaluation fourni en début de formation.